
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 8 juillet 2014 à 19 h
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,
bureau 201**

PRÉSENCES :

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension
Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs
Madame Nathalie Vaillancourt, Chef de division, Direction de la culture, des sports, du loisir et du développement social
Monsieur Marc CHARBONNEAU, Commandant PDQ 30
M^e Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens / communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

10.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h.

Le maire d'arrondissement Anie Samson demande au conseiller Frantz Benjamin de poursuivre la présidence de l'assemblée compte tenu qu'elle souffre d'une extinction de la voix.

10.02 - Présentation

À 19 h 01, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

CA14 14 0237

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, en y ajoutant une motion à l'article 10.09.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0238**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2014, à 19 h**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2014, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.04

CA14 14 0239**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2014, à 15 h 45.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2014, à 15 h 45.

Adopté à l'unanimité.

10.05

10.06 - Période de questions du public

À 19 h 10, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le président entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Chantal Laperrière	Article 40.06 / École Saint-Gérard
Danielle Lemay	Heures d'ouverture de la piscine Jarry
Léonardo Lamarra	Rue Papineau / Bâtiment du 1895, rue Villeray
Ron Fitzsimmons	Réfection 24 ^e Avenue / Sécurité publique
Pierre Lamarre	Compte de taxes / Efficacité organisationnelle
Robert Prévost	Cohabitation piétons-vélos
Madeleine Judd	Ruelle / Malpropreté / Chats et chiens
Sasha Dyck	Ateliers de Castelnau
Nicolas Marchildon	Agrile du frêne
Anne Tremblay	Collecte des ordures

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président déclare la période de questions du public close à 20 h 10.

10.07 - Période de questions des membres du conseil

À 20 h 10, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

10.08 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce que la pataugeoire Bélair est fermée, conformément aux communiqués qui ont été distribués et que le projet de remplacement par des jeux d'eau a été accepté et une subvention de la ville-centre sera versée. La démolition de la pataugeoire est prévue à l'automne et la reconstruction au printemps 2015. Tout sera prêt pour la saison estivale 2015. Il ajoute qu'au niveau du Mondial de soccer, les citoyens ont eu un comportement exemplaire malgré le lancement de quelques feux d'artifice, ce qui n'est pas toléré.

La conseillère Mary Deros informe les citoyens que la prochaine fin de semaine se tiennent les Weekends du Monde au Parc Jean-Drapeau, où plusieurs activités sont organisées. De plus, la Fête des enfants aura lieu les 19 et 20 juillet avec diverses activités gratuites.

La conseillère Elsie Lefebvre invite les citoyens à participer aux Jeudis sur le Parvis en consultant le guide pour y voir toutes les activités et indique que la Fête Nationale sur la rue De Castelnau a été très réussie. De plus, elle souligne les travaux au parc de Normanville, où il y aura des sentiers, la plantation de centaine d'arbres, et, cet hiver un anneau de glace. Elle ajoute que compte tenu de ces travaux, il n'y aura pas de cinéma sous les étoiles. De plus, elle tient à revenir sur le dépôt de la pétition reçue et signée par une centaine de personnes pour la piscine du parc Jarry. Elle indique que si les budgets et l'organisation le permettent, ce serait une bonne chose que la piscine augmente ses heures d'ouverture et qu'elle verra à faire le suivi à cette fin.

Le maire d'arrondissement Anie Samson tient à remercier l'équipe de Michel Jobin aux Travaux publics pour leur participation lors de la Fête nationale où tout s'est très bien déroulé.

Le conseiller Frantz Benjamin souligne la programmation Hors les Murs, initiative originale de l'arrondissement visant à rapprocher la culture des différents milieux et tient à féliciter le Service de la culture.

CA14 14 0240**Motion d'appui aux six centres d'éducation populaire de Montréal.**

ATTENDU QUE les six centres d'éducation populaire (CEP) de Montréal ont été créés il y a près de quarante ans, dans le but de répondre aux besoins de personnes souvent marginalisées socio-économiquement, entre autres les personnes analphabètes ou les nouveaux arrivants, et que ce type de réseau est plus souple et mieux adapté aux besoins particuliers;

ATTENDU la formation de comités de travail CSDM/InterCEP dès 2008-2009, dont l'un avait le mandat de trouver une solution à long terme pour le maintien des six CEP;

ATTENDU QUE les baux intervenus entre la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et les CEP arrivent à échéance le 15 mai 2015;

ATTENDU la résolution adoptée par le conseil des commissaires de la CSDM le 19 février 2014, intitulée « Demande d'aliénation auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) » en vue d'aliéner, en faveur de la Société québécoise des infrastructures (SQI), six immeubles excédentaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) loués aux centres d'éducation populaire;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension accueille depuis 38 ans le centre éducatif communautaire René-Goupil (CECRG) et que par sa présence, plusieurs initiatives en matière d'éducation, de mobilisation et d'intégration sociale ont pu être réalisées;

ATTENDU QUE la fermeture de cet établissement serait une lourde perte pour une frange vulnérable de la population du secteur où elle a accès à des services d'alphabétisation, de formation informatique, de formation continue, de réinsertion, d'alimentation, de soutien aux personnes immigrées et autres ateliers et activités d'ordre social, artistique et culturel;

ATTENDU QUE l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a, à maintes reprises, manifesté publiquement son appui au CECRG;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON
Mary DEROS
Elsie LEFEBVRE
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension réitère son appui au CECRG et demande au gouvernement du Québec de régler rapidement la situation précaire dans laquelle il se trouve en signant une entente avec ce dernier et la CSDM;
2. que cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, au ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, au ministre responsable de la Société québécoise des infrastructures (SIQ) et au député de Viau.

Adopté à l'unanimité.

10.09 (ajout)

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0241

Accorder un soutien financier, non récurrent, totalisant la somme de 6 784 \$, à six organismes, soit le Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, La Joie des enfants (Montréal) inc., Espace Multisoleil, Patro le Prevost, Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO) et Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc., dans le cadre du programme d'accompagnement en loisirs 2014.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer, dans le cadre du programme d'accompagnement en loisir 2014, une contribution financière totale de 6 784 \$ à six organismes, soit :
 - 646,10 \$ - Centre de loisirs communautaires Lajeunesse :
 - 1 938,29 \$ - La Joie des enfants (Montréal) inc.:
 - 2 180,56 \$ - Espace multisoleil
 - 403,81 \$ - Patro le Prevost
 - 484,57 \$ - Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO)
 - 1 130,67 \$ - Service des Loisirs Sainte-Lucie L.S.L. inc.
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1144951005

CA14 14 0242

Autoriser la signature de projets de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 15 000 \$ à cette fin.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer une contribution financière non récurrente totalisant 15 000 \$ à Vivre Saint-Michel en Santé, pour la réalisation de projets en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI), pour l'année 2014;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement, à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention à intervenir, dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1143356008

CA14 14 0243

Octroyer un contrat à Technologies PSM inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection du béton, des joints et de préparation de surface des bassins de la piscine et pataugeoire extérieures François-Perrault (bâtiments nos. 2307 et 2308) et de la piscine extérieure Sainte-Lucie (bâtiment no.2298), aux prix de sa soumission, soit au montant total de 324 917,86 \$, incluant les taxes et les contingences. Autoriser une dépense totale de 341 163,75 \$, taxes incluses - appel d'offres public IMM-14-01 (4 soumissionnaires).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 341 163,47 \$, incluant taxes, incidences et contingences et voter des crédits de 307 739,34 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du béton, des joints et de préparation de surface des bassins de la piscine et pataugeoire extérieures François-Perrault (bâtiments nos. 2307 et 2308) et de la piscine extérieure Sainte-Lucie (bâtiment no.2298), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant ;
2. d'octroyer à Technologies PSM inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit au montant total approximatif de 324 917,86 \$, incluant les taxes et les contingences, conformément aux documents d'appel d'offres public IMM-14-01 (4 soumissionnaires);
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1141321004

CA14 14 0244

Approuver une entente entre la Ville de Montréal et la compagnie Vidéotron S.E.N.C. pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recommander au comité exécutif :

1. d'approuver une entente entre la Ville de Montréal et la compagnie Vidéotron pour la réalisation d'infrastructures d'utilités publiques dans l'avenue de L'Épée, et ce, aux frais de la compagnie Vidéotron, en vue de permettre la construction d'un bâtiment de nature industrielle sur le lot 5 197 970 du cadastre du Québec;
2. d'autoriser M^e Danielle Lamarre Trignac à agir comme représentante pour la Ville de Montréal en vue de l'application des conditions de l'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1140600004

CA14 14 0245

Renouveler l'imposition d'une réserve à des fins de parc sur le lot 5 197 969 du cadastre du Québec situé à l'intersection de l'avenue de L'Épée et de l'avenue Beaumont et mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler l'imposition de la réserve foncière à des fins de parc sur le lot 5 197 696 du cadastre du Québec et de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de ce site.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144992005

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.1 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0246

Autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage, par l'intermédiaire de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada Itée), lors de l'encan prévu le 10 juillet 2014 et désigner monsieur Yves Ginchereau, chef de division - voirie-opérations, comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser la vente à juste prix d'équipements ayant dépassé leur vie utile ou étant devenus hors d'usage par l'entremise de la firme Les Encans Ritchie Bros (Canada) Itée lors de l'encan prévu le 10 juillet 2014;
2. de désigner Monsieur Yves Ginchereau Chef de division-voirie-opérations comme mandataire autorisé à signer les documents de transfert de propriété pour ces appareils.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1142955012

CA14 14 0247

Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1^{er} au 31 mai 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1141309011

CA14 14 0248

Autoriser un virement de crédit de 7 365,31 \$, incluant les taxes, provenant de la réserve pour fonds de stationnement pour l'octroi d'un contrat à Marquage G.B. inc. pour le marquage des stationnements dans diverses installations de l'arrondissement.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser un virement de crédit de 7 365,31 \$, incluant les taxes, provenant de la réserve pour fonds de stationnement pour le marquage des stationnements dans diverses installations de l'arrondissement et accorder le contrat, de gré à gré, à la firme Marquage GB inc. à cette fin;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1144951004

CA14 14 0249

Autoriser une dépense totale de 71 931,49 \$, incluant les taxes, à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle), pour l'achat de deux camionnettes de marque Dodge Ram 2014 aménagées, au montant de 67 685,92 \$, en conformité avec l'entente-cadre corporative pour la fourniture sur demande de divers véhicules et pour l'achat de deux attaches de remorques au montant de 4 245,57 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

1. d'autoriser une dépense de 67 685,92 \$, incluant les taxes, pour la fourniture deux camionnettes 2014 à Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) en lien avec l'entente-cadre corporative 706439 (GC12 0013);
2. d'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Montréal Chrysler Dodge Jeep (Lasalle) au montant de 4 245,57 \$, incluant les taxes, pour la fourniture de deux attaches de remorque;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1142955013

CA14 14 0250

Autoriser la nomination de madame Nathalie Vaillancourt, chef de division Sports et loisirs au Conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour une période de deux ans (2014-2016) à titre de représentante des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'autoriser la nomination de madame Nathalie Vaillancourt, chef de division Sports et loisirs - secteur développement et expertise, de la Direction des sports, des loisirs et du développement social, au Conseil d'administration de Sport et Loisir de l'île de Montréal (SLIM) pour une période de deux ans (2014-2016) à titre de représentante des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144951006

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0251

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 50 000 \$ incluant les taxes, pour des travaux non prévus d'excavation et de transport de sol ainsi que l'ajout d'une clôture ornementale supplémentaire dans le cadre du contrat d'aménagement du parc Sainte-Yvette adjugé à Les entreprises C. Dubois inc. en vertu de la résolution CA13 140424 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 533 526,99 \$ à une somme maximale de 583 526,99 \$ incluant les taxes - appel d'offres public PARCS-13-04.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 50 000 \$, incluant les taxes, pour des travaux non prévus d'excavation et de transport de sol ainsi que l'ajout d'une clôture ornementale supplémentaire dans le cadre du contrat d'aménagement du parc Sainte-Yvette adjugé à Les entreprises C. Dubois inc. en vertu de la résolution CA13 140424 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 533 526,99 \$ à une somme maximale de 583 526,99 \$, incluant les taxes - appel d'offres public PARCS-13-04;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1141478003

CA14 14 0252

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 550 \$ à 18 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit : DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 250 \$ pour les Habitations Terrasse Saint-Michel, 250 \$ pour la Fabrique de la paroisse Saint-René-Goupil, 500 \$ à Mon Resto Saint-Michel, 300 \$ à la Fondation des Samaritains Pèlerins, 200 \$ à l'Association des Retraités d'Origine Haïtienne du Québec et du Canada (AROHQC), 300 \$ au Jardin communautaire Le Michelois, 300 \$ au Jardin communautaire de Lille; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 500 \$ à l'Organisation des Jeunes de Parc-Extension, 200 \$ au Club Social des retraités du Centre Bloomfield, 350 \$ au Club Social des retraités du Centre Bloomfield, 200 \$ à la Cuisine et vies collectives St-Roch, 500 \$ pour la Troupe Folklorique Grecque Syrtaki, 200 \$ à VRAC environnement; DISTRICT DE VILLERAY : 300 \$ aux Habitations Rousselot, 300 \$ au Comité des résidents de la Maison St-Dominique, 300 \$ au Collectif de l'Habitation de PontBriand; 300 \$ à l'Association des locataires Hélène Boullée; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont, le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 550 \$ à 18 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, pour l'année financière 2014, le tout pour diverses activités sociales, se décrivant comme suit :

District de Saint-Michel

250 \$ pour les Habitations Terrasse Saint-Michel— Projet Multi-Fête

250 \$ pour la Fabrique de la paroisse Saint-René-Goupil—50^e anniversaire de fondation

500 \$ à Mon Resto Saint-Michel—9^e édition du Festival des Nations

300 \$ à la Fondation des Samaritains Pèlerins—Diverses activités

200 \$ à l'Association des Retraités d'Origine Haïtienne du Québec et du Canada (AROHQC)—Fête des Mères

300 \$ au Jardin communautaire Le Michelois—Achat de matériel de jardinage

300 \$ au Jardin communautaire de Lille—Achat de matériel de jardinage

District de Parc-Extension

- 500 \$ à l'Organisation des Jeunes de Parc-Extension—Cabane à sucre
- 200 \$ au Club Social des retraités du Centre Bloomfield—Projet « L'oeuvre du pain »
- 350 \$ au Club Social des retraités du Centre Bloomfield—Diverses activités
- 200 \$ à la Cuisine et vies collectives St-Roch—3^e édition de la Journée de l'alimentation à Parc-Extension
- 500 \$ pour la Troupe Folklorique Grecque Syrtaki—Divers festivals culturels
- 200 \$ à VRAC environnement—Diverses activités

District de Villeray

- 300 \$ aux Habitations Rousselot—Diverses activités
- 300\$ au Comité des résidents de la Maison St-Dominique—Diverses activités
- 300 \$ au Collectif de l'Habitation de PontBriand—Diverses activités
- 300 \$ à l'Association des locataires Hélène Boullée—Diverses activités

District de François-Perrault

- 300 \$ au Club de l'âge d'or Parc Tillemont—Diverses activités

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1144539003

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0253

Adopter le Règlement RCA04-14007-3 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007) en vue d'assujettir tous les bâtiments résidentiels au règlement.

Attendu qu'une copie du Règlement RCA04-14007-3 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007), en vue d'assujettir tous les bâtiments résidentiels au règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA04-14007-3 modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14007).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1141010011

CA14 14 0254

Adopter le second projet de résolution numéro PP14-14007 visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment et l'aménagement d'un logement à l'étage pour le bâtiment situé au 7815, rue Saint-Hubert en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation tenue le 17 juin 2014.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 17 juin 2014;
2. d'adopter, en vertu du règlement sur les projets particuliers de modification d'un immeuble visant l'agrandissement en hauteur du bâtiment et l'aménagement d'un logement à l'étage pour le bâtiment situé au 7815, rue Saint-Hubert, en vertu du Règlement sur projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 566, 657 et 658 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), le second projet de résolution à l'effet d'autoriser sur le lot 3456628 :
 - l'agrandissement du bâtiment existant en ajoutant un 2^e étage et un maximum de 7,80 mètres de hauteur, abritant un total de 1 logement;
 - l'aménagement d'une case de stationnement en cour avant en pavés alvéolés;
 - l'alignement de construction variant entre 3,11 mètres à 4,80 mètres,à la condition suivante :
 - qu'un avertisseur de monoxyde de carbone soit installé dans le logement du 2^e étage.Toute autre disposition réglementaire incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La conseillère Elsie Lefebvre inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.02 1146006011

CA14 14 0255

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), suite à l'adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (RVM 04-047-136) conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1146006014

CA14 14 0256

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1146006013

CA14 14 0257

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement RCA04-14003-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047).

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du Règlement RCA04-14003-2, modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement RCA04-14003-2, modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES);

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1146006012

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0258

Donner un avis de motion et adopter le premier projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

ADOPTION DU PREMIER PROJET

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », visant le retrait de la propriété située aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement de fixer la date, l'heure et le lieu pour la tenue d'une assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.06 1144992001

CA14 14 0259

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement de deux constructions hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7159-7163, rue Drolet.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement de deux constructions hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7159-7163, rue Drolet.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juin 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 17 juin 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure à l'article 22 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, relativement aux dépassements autorisés de la hauteur maximale d'un bâtiment dans le cadre du projet d'aménagement de deux constructions hors-toit abritant une partie de logement à 11,23 mètres de hauteur et à 0 mètre de recul sur une partie du mur arrière, sur le bâtiment situé aux 7159-7163, rue Drolet, le tout en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1141385035

CA14 14 0260

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de juin à octobre 2014.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau en pièce jointe;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, art. 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de juin à octobre 2014, dont le tableau est en pièce jointe.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1143343003

CA14 14 0261

Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage 01-283 relative à la largeur d'une voie d'accès pour la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest.

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relative à la largeur d'une voie d'accès pour la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juin 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 17 juin 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente dérogation;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures RCA02-14006, une dérogation mineure à l'article 574 du Règlement de zonage 01-283 relativement à la largeur d'une voie d'accès pour la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest à la condition qu'une bande paysagère d'au moins 1 mètre de largeur sépare la voie d'accès de la ruelle de celle de l'entrée aux stationnements extérieur et intérieur sur la rue Clark.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1141010018

CA14 14 0262

Accepter la somme de 150 170 \$ que le propriétaire du terrain situé entre la 18^e Avenue et l'avenue Léonard De Vinci, au nord de la rue Bélair doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 (2) du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'accepter la somme de 150 170 \$ que le propriétaire du terrain en cause (emplacement situé entre la 18^e Avenue et l'avenue Léonard De Vinci, au nord de la rue Bélair) doit transmettre à la Ville en satisfaction de l'article 6 (2) du Règlement sur les opérations cadastrales (frais de parcs).

Les conseillers Elsie Lefebvre et Sylvain Ouellet inscrivent leur dissidence.

Adopté à la majorité.

40.10 1144494005

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0263

Autoriser l'exercice d'usages conditionnels dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est, et ce, dans le cadre de la programmation estivale 2014 de la TOHU.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'autoriser, en vertu de l'article 665.5 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), l'exercice des usages conditionnels suivants, dans le cadre de la programmation estivale 2014 de la TOHU de la Cité des arts du Cirque (21 avril au 15 novembre 2014), à l'intérieur des cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est :

- Activité pédagogique (extérieur d'un bâtiment);
- Fêtes populaires (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacle d'arts de la scène, dans le cadre d'une activité communautaire et socioculturelle (extérieur d'un bâtiment);
- Spectacle de cirque (extérieur d'un bâtiment);
- Restaurant comme usage complémentaire à une activité autorisée (extérieur d'un bâtiment);
- Débit de boissons alcooliques, comme usage complémentaire à une activité autorisée (intérieur et extérieur d'un bâtiment);

à la condition que le propriétaire du terrain s'assure de l'octroi de l'ensemble des autorisations des autorités publiques nécessaires à l'exercice des usages prévus, et ce, avant l'exercice de tout usage.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1141385038

CA14 14 0264

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection du mur latéral nord du bâtiment situé au 8175, boulevard Saint-Laurent. Demande de permis 3000762527.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans P-220 et P-720 préparés par A2 Design, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant la réfection du mur latéral nord du bâtiment situé au 8175, boulevard Saint-Laurent. Demande de permis numéro 3000762524.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1141385029

CA14 14 0265

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection des façades du bâtiment situé au 3435, boulevard Crémazie Est. Demande de permis 3000762036.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 préparé par Vincent Boyer design architecture, déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant la réfection des façades du bâtiment situé au 3435, boulevard Crémazie Est. Demande de permis numéro 3000762036.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1141385030

CA14 14 0266

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 8367-8371, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000765926.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant le remplacement d'une porte en façade du bâtiment situé aux 8367-8371, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000765926.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1141385032

CA14 14 0267

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement d'un escalier en façade du bâtiment situé aux 7871-7879, rue Saint-Hubert. Demande de permis 3000766869.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant le remplacement d'un escalier en façade du bâtiment situé aux 7871-7879, rue Saint-Hubert. Demande de permis numéro 3000766869.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1141385034

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0268

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement des soffites, des fascias et des planchers des balcons en façade du bâtiment situé aux 7649-7653, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000774246.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant le remplacement des soffites, des fascias et des planchers des balcons en façade du bâtiment situé aux 7649-7653, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000774246.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1141385040

CA14 14 0269

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction de bâtiments et constructions temporaires (21 avril au 15 novembre 2014) dans les cours du bâtiment situé au 2345, rue Jarry Est et ce, dans le cadre de la programmation estivale 2014 de la TOHU. Demande de permis 3000772771.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, en vertu de l'article 4 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension RCA06-14001, les plans suivants, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2014 :

- Site été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Site été 2014, événements privés, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Grain de ciel, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festival MCC, spectacle Midnight circus, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festival MCC, spectacle Midnight circus et week-end complètement Cirque, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festival international Misik Kreyol, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Festivités de la FALLA, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Falla Saint-Michel été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.
- Élévation, été 2014, TOHU la Cité des arts du Cirque.

Adopté à l'unanimité.

40.17 1141385039

CA14 14 0270

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant à pourvoir le nouveau bâtiment à construire aux 8131-8133, avenue de Gaspé d'une construction hors toit abritant une partie d'un logement. Demande de permis 3000735706.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «Plan du 2e et du 3e étages et de la mezzanine», «Élévation avant et arrière», «Élévation latérale droite», «Élévation latérale gauche» et «Coupe longitudinale», feuillets A-102, A-301, A-302, A-303 et A-304, datés du 16 et 23 mai 2014, préparés par Félix-Antonin Labossière, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 et visant à pourvoir le nouveau bâtiment à construire aux 8131-8133, avenue de Gaspé d'une construction hors toit abritant une partie d'un logement (Demande de permis 3000735706).

Adopté à l'unanimité.

40.18 1141010017

CA14 14 0271

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant à pourvoir le 8270, avenue Henri-Julien d'une construction hors toit abritant une partie du logement. Demande de permis 3000769117.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «Plans de la mezzanine», «Élévations projetées» et «Coupe générale projetées», feuillets A-104, A-402 et A-500, datés du 20 mai 2014 et du 2 juin 2014, préparés par Stéphane Asselin, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 et visant à pourvoir le 8270, avenue Henri-Julien d'une construction hors toit abritant une partie du logement (Demande de permis 3000769117).

Adopté à l'unanimité.

40.19 1141010016

CA14 14 0272

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'aménagement de deux constructions hors toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7159-7163 rue Drolet. Demande de permis 3000704880.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Elsie LEFEBVRE

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A101 à A103 préparés par Jacques Garand architecte, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 visant l'aménagement de deux constructions hors-toit abritant une partie de logement sur le bâtiment situé aux 7159-7163, rue Drolet. Demande de permis numéro 3000704880.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1141385036

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 4.21 à 40.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0273

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 390, rue Jean-Talon Ouest. Demande d'installation d'enseignes 3000756009.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 préparés par Enseignes Transworld, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 11 juin 2014 visant l'installation d'enseignes sur le bâtiment situé au 390, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis numéro 3000756009.

Adopté à l'unanimité.

40.21 1141385031

CA14 14 0274

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la mise en place de parcs de stationnement privés temporaires aux fins des usages « centre d'activités physiques » et « terrain de tennis » autorisés dans un établissement utilisé à des fins de Centre de tennis au 285, rue Garry-Carter et ce, pour la période estivale 2014.

Considérant la tenue de la Coupe Rogers du 1er au 10 août 2014 et en vertu de l'article 25.1 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver les plans suivants estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 juin 2014 :

- ANNEXE 1 : 85 rue Jarry ouest (École Ste-Croix : 75 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;

- ANNEXE 2 : 7250 rue Mile-End (85 unités intérieures); accès entrée/sortie depuis la rue Mile-End;
- ANNEXE 3 : 8181 avenue De l'Esplanade (Hydro-Québec : 500 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry;
- ANNEXE 4 : 250-260 rue Garry-Carter (25 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Faillon;
- ANNEXE 5 : 8200 boulevard Saint-Laurent (École Lucien-Pagé : 225 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Jarry et sortie depuis le boulevard Saint-Laurent;
- ANNEXE 6 : 271, rue Jean-Talon ouest (50 unités) : accès entrée/sortie depuis la rue Mile End;
- ANNEXE 7 : 65-95, rue de Castelnau ouest (140): accès entrée/sortie depuis de Castelnau.

Adopté à l'unanimité.

40.22 1144992004

CA14 14 0275

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la construction d'un bâtiment de 6 étages avec construction hors toit et le concept d'affichage commercial sur la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest. Demande de permis 3000760432.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeraï–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Paysage », « Coupe latérale », « Enseignes commerciales », « Plan sous-sol », « Plan du rez-de-chaussée », « Plan des étages 2 et 3 », « Plan niveau mezzanine », « Élévation Jean-Talon », « Élévation rue Clark », « Élévation cour intérieure », « Matériaux - revêtement extérieur », « Élévation nord – ruelle », feuillets 3 à 11, 14, 16, 18, 24, 27 et 28, 30, 41 et 42, 44 et 45, 60 à 62, A303, préparés par Atelier Christian Thiffault, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 et visant la construction d'un bâtiment de 6 étages avec construction hors toit et le concept d'affichage commercial sur la propriété sise au 35, rue Jean-Talon Ouest (demande de permis 3000760432) aux conditions suivantes :

- que l'octroi du permis de démolition est conditionnel à l'émission du permis de construction;
- que des tiges de métal, sur lesquelles pousseront des vignes grimpantes, soient fixées sur toute la surface du mur de l'élévation Est;
- que les parements de blocs de béton architectural techo-bloc nickel et les blocs de béton autoclave gris soient substitués par des blocs de béton architectural de type « noble » couleur nacre argenté finis meulé de la marque Permacon de dimensions 20cm X 60cm;
- qu'aucun élément mécanique soit visible depuis une voie publique;
- que la résistance mécanique du béton utilisé pour fabriquer les planchers des balcons soit d'au moins 35 Mégas Pascal et que son étanchéité soit assurée par sa cristallisation.

Adopté à l'unanimité.

40.23 1141010012

CA14 14 0276

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95 Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain. Demande de permis 3000763117.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, en vertu des articles 7, 35 et 36 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans numérotés A-401, A-402 et A-802, préparés par Alain Carle, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014, visant la transformation du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 85-95 Jean-Talon Ouest et 7205, rue Saint-Urbain.

Adopté à l'unanimité.

40.24 1140600003

CA14 14 0277

Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant des modifications au plan approuvé par la résolution CA12 14 0394 de ce conseil en date du 6 novembre 2012 visant la transformation du bâtiment situé au 3545, rue Bélanger ainsi que le plan visant l'installation d'une nouvelle enseigne. Demandes de permis 3000730889 et 3000730895.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «Enseigne sur la marquise», feuillets 1 et 2, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 10 juin 2014 pour la propriété située au 3545, rue Bélanger et d'exiger :

- que la porte d'entrée de la garderie soit celle qui a été approuvée par le conseil d'arrondissement en date du 6 novembre 2012 par la résolution CA 12 14 0394;
- que les aménagements paysagers en bordure de la rue Bélanger soient réalisés conformément au plan approuvé par le conseil d'arrondissement en date du 6 novembre 2012 par la résolution CA 12 14 0394.

Adopté à l'unanimité.

40.25 1131010048

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.26 à 40.28 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CA14 14 0278

Édicter une ordonnance établissant la mise en sens unique de la rue Irène-Joly, entre les rues Sackville et Charland.

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

de modifier le sens de la circulation en instaurant une mise à sens unique en direction Sud, sur la rue Irène-Joly, entre les rues Sackville et Charland et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.26 1146728002

CA14 14 0279

Adopter le premier projet de résolution PP14-14009 relatif aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin de démolir le bâtiment existant et construire une nouvelle école de 3 étages, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003).

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) et ce, malgré les dispositions des articles 9, 11, 26, 52, 60, 80 à 87, 89 à 105 et 540 à 561 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283) et les dispositions de l'article 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), une résolution à l'effet d'accorder la demande de projet particulier aux 8525 - 8527, rue Berri (École Saint-Gérard) afin :
 - d'autoriser l'émission d'un permis de démolition conditionnellement au dépôt d'une demande de permis de construction;
 - d'autoriser que la délivrance de tout permis ou certificat ne soit pas assujettie à l'approbation d'un P.I.I.A.;
 - de construire un nouveau bâtiment d'une hauteur variant entre 1 et 3 étages et d'une hauteur n'excédant pas 17 mètres;
 - d'autoriser un alignement de construction variant entre 3 mètres et 8 mètres;
 - d'autoriser qu'une façade soit composée de maçonnerie à moins de 100 %;
 - d'autoriser qu'une façade soit composée de plus de 40 d'ouverture;
 - d'autoriser qu'aucune case de stationnement soit aménagée sur la propriété;
 - d'autoriser qu'aucune aire de chargement soit aménagée sur la propriété.Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Le conseiller Sylvain Ouellet inscrit sa dissidence.

Adopté à la majorité.

40.27 1144992002

CA14 14 0280

Adopter le Règlement RCA13-14008-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2014).

Attendu qu'une copie du Règlement RCA13-14008-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2014), en vue d'assujettir tous les bâtiments résidentiels au règlement a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Anie SAMSON

et résolu :

d'adopter le Règlement RCA13-14008-3 modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2014).

Adopté à l'unanimité.

40.28 1143121004

CA14 14 0281

Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 9 juillet 2014 au 7 octobre 2014.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Elsie LEFEBVRE
Frantz BENJAMIN
Sylvain OUELLET

et résolu :

que la conseillère Mary Deros, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 9 juillet et le 7 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1141766005

Levée de la séance

À 21 h 20 la séance est levée.

70.01

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Danielle LAMARRE TRIGNAC
Chef de division Relations avec les
citoyens / communications et greffe et
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

Anie SAMSON
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014.